RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 40
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

23 juin 1892

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

LES ASSOCIATIONS

Politico-Religieuses

Les entreprises royalistes et catholiques comme celle de Notre-Dame de l'Usine sont certainement contraires à tout l'esprit de nos lois et à l'immense majorité de l'opinion publique dans le pays, même parmi les conservateurs les plus endurcis.

Quand on prend le titre « d'association professionnelle des patrons catholiques » ou de « syndicat de patrons chrétiens », et que l'on place des ecclésiastiques dans la direction des œuvres de ce genre, on ne peut pas ignorer que l'on se met en faute contre les lois. Nous avons vu dissoudre des syndicats ouvriers qui, certainement, n'avaient pas commis des illégalités aussi manifestes.

Ces syndicats ouvriers prenaient pour administrateurs des ouvriers de la veille, des ouvriers qui avaient acquis, avec un certain degré d'instruction, un peu plus d'indépendance et de loisir que leurs camarades. Ils avaient alors le temps de se consacrer aux intérêts communs de leur association, ils pouvaient tenir la comptabilité, adresser les lettres de convocation : quoi de plus légitime, en somme, que cette fonction d'administrateurs et de directeurs de syndicat remplie par des ouvriers qui ont blanchi sous le harnais et qui, par suite de quelque circonstance favorable, ont pu en quelque sorte prendre leur retraite ?

Cependant, de tels syndicats ont été dissous, parce que, disait-on, ils n'étaient pas conformes au texte rigoureux de la loi de 1884.

Mais les patrons ont toutes les facilités possibles pour constituer des syndicats, pour les administrer largement, pour les installer dans des locaux convenables ; ils peuvent avoir des comptables et des commis appointés, ils ont eux-mêmes tout le loisir et l'instruction nécessaire pour subvenir aux divers besoins de leurs associations.

C'est pourquoi, lorsqu'ils demandent la collaboration des membres du clergé régulier ou séculier, lorsqu'il font convoquer leurs adhérents et présider leurs réunions par des ecclésiastiques, ils se mettent, sans aucune excuse, en dehors de la loi et ils font acte de pression publique sur la conscience de leurs amis et de leur clientèle. Ils exercent une action politique et nullement une action professionnelle. Ils ne soutiennent pas les intérêts de leur profession, de leur industrie, mais les intérêts d'un parti politique militant.

Les personnes qui ont conservé dans le monde réactionnaire et monarchiste quelque prudence et certains journaux comme la *Dépêche-Nouvelliste*, ont parfaitement distingué les inconvénients de pareilles entreprises. Aussi avons-nous vu que ces journaux n'hésitaient pas à blâmer les moyens mis en œuvre et l'attitude adoptée par les associations dont il s'agit.

Nous ne parlons plus des lois : elles condamnent absolument de telles pratiques ; nous ne parlons plus de l'opinion unanime dans la démocratie républicaine et progressiste : elle éprouve à l'égard de telles œuvres des sentiments de répulsion irrésistible, qui ressemblent à du dégoût et à de la colère.

Nous voulons examiner seulement les sentiments et les intérêts de la majorité des catholiques et des conservateurs. Eh bien ! eux-mêmes n'ont pas vu de bon œil un certain groupe de patrons et d'industriels s'organiser, de concert avec des ecclésiastiques et des religieux, pour exercer à leur profit exclusif une influence politique, sociale et commerciale absolument illégitime.

Il se fait là une sorte d'accaparement *de l'autorité religieuse au profit* de quelques-uns, qui inspire de justes défiances à la majorité des catholiques eux-mêmes et qui excite les susceptibilités de la grande majorité des industriels et des patrons.

Ces chapelles, ces confessionnaux, ces oratoires, cette collaboration active de la religion dans certaines maisons privilégiées au détriment des autres maisons, dans certaines usines et fabriques plus riches et mieux agencées, au détriment des autres établissements, tout cela est blâmé par les uns, envié peut-être par les autres et ne soulève, en définitive, que des rivalités, des divisions et des récriminations.

On n'aime pas de voir l'Eglise et les représentants officiels de l'Eglise se mettre ainsi au service d'un groupe d'hommes, au lieu de se consacrer tout entiers et sans distinction à l'ensemble des intérêts catholiques d'une ville ou d'une région.

Déjà à la campagne, les paysans n'aiment pas que le curé prenne l'attitude d'un *serviteur*, d'un *domestique* de château : à plus forte raison dans les grandes villes industrielles, on se sent froissé de voir des ecclésiastiques ou des religieux se faire les commis et les employés de telle ou telle usine, de telle ou telle filature.

L'Eglise manque ainsi à son rôle et à sa fonction qui lui ordonne d'être « toute à tous, » et nous sommes convaincus que les catholiques blâment dans le fond de leur cœur ces habitudes déplorables, tandis que la démocratie libre et indépendante les réprouve tout haut avec des sentiments d'indignation.

Aussi n'avons-nous pas été étonnés des réserves formulées par certains journaux *réactionnaires et catholiques*. Le pape Léon XIII qui a entrepris de rapprocher l'Eglise de la démocratie, doit être tout autant et plus que la *Dépêche-Nouvelliste*, opposé à un système qui a pour but de mettre l'Eglise au service d'une caste politique et sociale.

Et l'on a bien vu le résultat de ces habitudes détestables : c'est précisément dans les localités où elles avaient pris le plus de développement que les influences patronales ont éprouvé la défaite la plus éclatante aux dernières élections municipales.

Ce sont ces associations politico-religieuses qui font naître parmi les habitants d'une ville le plus de disputes, de controverses fâcheuses, qui éloignent l'esprit de paix et de bon accord.

Ce sont ces associations politico-religieuses qui jouent un rôle funeste, un rôle incendiaire, en attisant les animosités, les querelles et les défiances entre les concitoyens d'un même pays.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'en mêlant d'une manière étroite la politique et la religion, elles se mettent en opposition absolue avec tout le mouvement de la démocratie et avec la conscience moderne, qui veut précisément séparer de plus en plus la politique et la religion, l'Eglise et l'Etat, pour assurer à tous la liberté et la paix.

Hector DEPASSÉ.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 21 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Viette a déclaré s'opposer au déclassement des routes nationales, ainsi qu'à leur entretien par les départements.

De son côté, M. Rouvier s'oppose à la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et de l'impôt personnel et mobilier demandée par voie d'amendement.

Le ministre des finances estime que cette réforme est trop importante pour pouvoir être votée utilement avant la séparation des Chambres.

Le général d'artillerie Behart est nommé commandant de l'Ecole polytechnique.

Enfin, la réunion ministérielle s'est encore occupée des conséquences du projet de loi de la marine marchande.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 juin 1892

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Floquet**.

M. Camille Causset interpelle le gouvernement sur l'abus des recommandations.

M. Loubet répond que le gouvernement considère comme des indications les recommandations des députés, mais il n'accorde les avancements des fonctionnaires que d'après le mérite de chacun. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

Aucun ordre du jour n'étant proposé l'incident est clos.

Le privilège de la Banque de France

La Chambre aborde le projet de loi sur la prorogation du privilège de la Banque de France.

L'ajournement proposé par **M. Chiché** et combattu par **M. Burdeau** est repoussé par 495 voix contre 51.

M. Millerand dit que le Gouvernement et la commission demandent à la Chambre de renouveler le privilège de la Banque de France qui date de 1803, et qui, renouvelé à *diverses reprises*, expire le 31 décembre 1897. L'orateur se propose de le combattre, les conditions à fixer lui semblant insuffisantes ; il s'agit de remettre pour 23 ans le plus puissant instrument de crédit et le plus sûr à une poignée de privilégiés ; c'est leur faire un trop riche cadeau.

Le privilège d'émettre du papier monnaie est un droit régalien, le système de la liberté des banques ne peut plus refleurir aujourd'hui. Le système actuel est constitué par une société d'actionnaires qui reçoit de l'Etat le droit d'émettre du papier dans des conditions qui sont fixées et qui sont connues. En réalité, c'est le commerce qui fait crédit à la Banque.

Celle-ci ne joue que le rôle facile et subalterne que joue dans une usine, la courroie de transmission. (Très bien).

La question est de savoir si la confiance qui fait la force de la banque est liée à la présence des actionnaires et au capital-actions indissolublement.

Rien n'empêche de laisser aux billets la force qu'ils ont actuellement, le jour où l'on remplacera le conseil de régence par un autre conseil, c'est-à-dire, faire de la Banque de France une banque nationale.

M. Millerand critique le rapport de la commission. Il demande la transformation de la banque de France en établissement de l'Etat.

L'orateur examine en détail la constitution actuelle de la banque. Il démontre ses désavantages et les dangers qui en résulteraient pour le pays de *confier notre trésor de guerre à un conseil de régence* composé de banquiers cosmopolites.

Le discours de M. Millerand a été fort applaudi. L'orateur a reçu les félicitations de ses collègues.

La séance est levée à sept heures et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de **M. Le Royer**, président.

La commission a préparé sur l'article 41 de la loi sur les sociétés coopératives (participation des ouvriers aux bénéfices dans les sociétés de production) un nouveau texte qui est adopté.

L'ensemble de la loi est ensuite voté à mains levées.

Le Sénat prend en considération un projet de résolution de **M. Wallon**, portant modification de l'article 52 du règlement du Sénat.

On ajourne à jeudi la discussion de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

La séance est levée

LE PROCÈS RAVACHOL

Avant l'audience

Des mesures d'ordre particulièrement rigoureuses ont été prises par la police. Les abords du Palais-de-Justice sont l'objet d'une surveillance très active.

Pour y pénétrer, il faut être porteur d'une carte spéciale délivrée par le président des assises.

Les reporters, les dessinateurs des journaux de Paris ou de province s'entassent aux tables apportées pour la circonstance ; quelques-uns des dessinateurs sont munis d'appareils pour photographier instantanément.

Afin d'éviter de faire circuler l'accusé au dehors, pour le conduire à la cour d'assises l'administration a fait pratiquer une porte qui communique directement de la prison avec le palais de justice ; ainsi, Ravachol pourra être conduit tout à l'heure à l'audience, sans passer par la rue. Celle-ci est presque déserte ; il y a très peu de monde aux abords du Palais.

Une quarantaine de chaises sont disposées derrière la cour pour les magistrats du ressort ou *les hautes personnalités qui assisteront aux* débats.

On remarque en effet la présence de M. Fochier, procureur général, arrivé hier soir de Lyon, Marraud, sous-préfet, le docteur Dulac, maire de Montbrison et le capitaine de gendarmerie, etc., etc.

Dans la salle, on se montre le frère et la sœur de Ravachol, que Me Lagasse doit faire *entendre*.

L'audience

L'audience est ouverte à 9 h. 25, devant un public relativement peu nombreux.

Au fond de la salle, un piquet d'infanterie en armes assure le service d'ordre.

L'entrée des accusés provoque un vif mouvement de curiosité.

Ravachol, la figure souriante, prend place dans le banc ; il jette un long regard dans le *fond de la salle*, comme pour y chercher la présence de visages amis ; son espoir semble déçu.

Malgré son air fatigué, il a conservé son aspect énergique et farouche.

Quant à Béala, sa tête fine et longue contraste avec la tête carrée et l'aspect d'hercule de Ravachol.

Celui-ci était revêtu à Paris d'une redingote noire ; aujourd'hui il porte un modeste veston en drap marron.

Béala est vêtu d'une jaquette.

Mariette Soubère, entièrement vêtue de noir, un large chapeau à rubans sur la tête, a l'air mélancolique.

Six gendarmes sont préposés à la garde des accusés.

Un juré subitement malade

Pendant le tirage au sort du jury, un incident se produit. Au moment où le président prononce le nom de Goury, *celui-ci est subitement* atteint d'une attaque d'épilepsie. On l'emporte au dehors, où des soins lui sont prodigués par un médecin.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire, le président, pour éviter une perte de temps, annule le tirage du jury et on procède à un nouveau tirage au sort.

Les anarchistes dans la salle

On assure que trois anarchistes ont réussi à pénétrer à l'audience. On cite notamment un nommé Naure, dit *Coutor*, de St-Etienne.

On remarque, en effet, que Ravachol a l'air de faire des signes au fond de la salle.

C'est M. le conseiller Barrigrand, de la cour d'appel de Lyon, qui préside les débats.

Le siège du ministère public est occupé par M. Cabanes, procureur de la République de Montbrison. Au banc de la défense prennent place Mes Lagasse, Henri Robert et Eugène Crémieux, du barreau de Paris.

Le président (s'adressant à Ravachol), vous êtes un peu dur d'oreiller

R. — Oui, monsieur le président.

D. — Je ferai un effort, de votre côté faites en un autre pour que nous puissions nous entendre.

Ravachol fait un signe d'assentiment.

Il déclare se nommer François-Claudius Kœnigstein, dit Ravachol, et être né à Saint-Chamond le 14 octobre 1859.

Béala Joseph Marius, dit qu'il est né à Firminy, le 15 avril 1865.

La fille Soubère, dit Mariette, répond qu'elle est née à St-Etienne, le 21 septembre 1868.

Quand le président reçoit le serment des jurés, on remarque la fermeté de voix avec laquelle le président du jury répond : « Je le jure ».

L'acte d'accusation

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation dont on connaît l'analyse. Sa lecture ne donne lieu à aucun incident.

Pendant l'appel des témoins, au nombre d'une cinquantaine environ, on entend les noms de Chaumantin et de sa femme qui, paraît-il, ont été logés tous ces jours-ci à la gendarmerie, afin de les soustraire aux représailles qu'auraient pu leur attirer leurs dénonciations.

On remet au jury le plan des lieux où ont été commis les assassinats.

Pendant l'appel des témoins, au nombre d'une cinquantaine environ, on entend les noms de Chaumartin et de sa femme qui, paraît-il, ont été logés tous ces jours-ci à la gendarmerie, afin de les soustraire aux représailles qu'auraient pu leur attirer leurs dénonciations.

On remet au jury le plan des *lieux où ont* été commis les assassinats.

L'interrogatoire de Ravachol

Le président procède à l'interrogatoire de Ravachol qu'il n'appelle que Kœnigstein.

D. Votre père est né en Hollande ; il était lamineur aux forges d'Isieux, quand il épousa votre mère, le 3 février 1861 ; il légitima alors votre naissance.

Vous n'aviez encore subi aucune condamnation avant celle de la Cour d'assises de la Seine ?

R. Non monsieur.

D. Mais si vous n'aviez pas subi de condamnation, vous aviez été déjà arrêté.

R. Parfaitement.

D. C'était pour émission de fausse monnaie.

R. — Je le suppose. D'ailleurs, je n'ai pas à cacher que j'étais faux monnayeur (mouvement).

D. — Vous étiez aussi un contrebandier de profession.

R. — Je faisais de la contrebande tant que je pouvais. (Bruit.)

Le président. — Les renseignements recueillis sur votre compte vous montrent comme ayant un caractère très violent, vindicatif et sournois.

R. — Je crois que l'on est dans l'erreur. Si j'avais été sournois, l'on ne m'aurait pas pris.

Je ne sais pas où l'on a vu que j'étais violent.

D. — Vous avez travaillé d'une manière à peu près régulière jusqu'en octobre 1890 ?

R. — Oui, monsieur.

D. — Depuis cette époque, vous vous êtes livré à l'oisiveté ou plutôt vous avez fréquenté des malfaiteurs et des contrebandiers.

R. — Si j'ai cessé de travailler pour fréquenter des contrebandiers, c'est que le travail m'avait quitté. Je ne pouvais plus me procurer de l'ouvrage.

Au reste, c'étaient les commerçants qui nous prenaient notre alcool ; ils sont donc complices des contrebandiers. (Rires.)

Le président insiste ensuite sur la terreur qu'inspirait l'accusé.

On avait peur de vous, dit-il.

R. — Je vous assure, répond Ravachol, que mes amis m'aimaient. J'ai toujours, dans les ateliers, soutenu les faibles contre les forts.

Le président. — Vous étiez un fils dénaturé. Vous avez souvent effrayé votre mère par vos menaces et vous l'avez battue.

Ravachol proteste. — Je n'ai jamais battu ma mère ; je la redoutai plutôt, qu'elle me craignait.

D. — Vous aimiez le confort.

R. — Tout le monde l'aime.

D. — Vous étiez très élégant dans votre tenue.

R. — C'est vrai.

Le président. — Vous avez dit vous-même que la fausse-monnaie et la contrebande rendaient peu ; alors vous avez cherché des ressources ailleurs. C'est ainsi que vous avez tenté de faire un coup pour vous procurer une petite fortune.

R. — J'aurais succombé autrement, puisque personne ne me venait en aide.

M. le président. — Vous saviez que l'ermite de Chambles passait pour avoir une fortune assez ronde.

R. — Oui, monsieur.

Le président. — Cet ermite avait laissé accumuler le produit d'une cinquantaine d'années d'économies, avec l'indifférence d'un ascète qui ne connaît pas la valeur de l'argent. Ce vieillard était l'objet de la vénération publique.

R. — C'est la faim qui m'a poussé à bout.

Le président. — Eh ! bien, si tous les affamés assassinaient pour se procurer des ressources, les cours d'assises ne suffiraient pas.

Vous vouliez vous enrichir, voilà la vérité.

R. — M'enrichir, voyez ce qui me reste.

Le président invite alors Ravachol à faire le récit de l'assassinat de l'ermite.

R. — A quoi bon. Ce ne sont pas des choses bien agréables à raconter.

Le président. — Pourquoi les avoir faites.

Ravachol, après quelques hésitations, raconte comment les choses se sont passées. Quand il eut pénétré dans la maison de l'ermite, après avoir escaladé le mur du jardin et fracturé les portes, il trouva le vieillard dans son lit.

Je lui ai offert, dit-il, un billet de 50 francs que j'avais emprunté, le priant de prendre le montant des messes que je lui commandais. Il me dit qu'il n'avait pas de monnaie. Comme il était couché, il tenta de se lever, mais je l'en empêchai.

Je lui ai mis la main sur la bouche ; l'asphyxie tardant à venir, j'introduisis mon mouchoir dans sa bouche, puis je suis monté sur le lit pour le maintenir.

Le président. — La vérité est que vous êtes monté sur le lit pour mettre votre genou sur le thorax du malheureux, afin de hâter sa mort (Mouvement).

Ravachol raconte ensuite les fouilles qu'il opéra dans le jardin et dans la maison du vieillard.

D. Votre préméditation est bien établie

Vous avez dit, n'est-ce pas : « Si l'ermite est un obstacle je le supprimerai pour le voler. »

R. Oh ! parfaitement.

D Vous avez emporté le butin le plus facile à transporter.

R. Oui, monsieur.

D. Qu'y avait-il à peu près.

R Approximativement, il devait y avoir 25 à 30 kilos d'argent. Parmi les pièces d'argent, il y avait quelques pièces d'or.

Quand vous êtes revenu de Saint-Victor vous avez fait un repas *copieux. Vous aviez besoin de* réparer vos forces, vous aviez tant travaillé.

R. Je voulais *recommencer dans la nuit,*

D. Et vous avez effectivement recommencé votre travail, car lorsque vous êtes revenu, vous étiez encore plus chargé que la veille.

Accompagné de la femme Rullière, vous êtes parti de Firminy vers dix heures du soir, vous étiez très joyeux, très gai.

R C'était pour donner le change au cocher.

Le président expose ensuite que quelques jours après, Ravachol tenta de tuer le cocher pour *supprimer un témoin dangereux. Il regrette que* les agents qui, le 28 juin, arrêtèrent Ravachol à Saint-Etienne, l'aient laissé échapper.

Cela est bien regrettable, dit le président, vous ne vous présenteriez pas aujourd'hui à la cour d'assises de Montbrison, escorté d'une condamnation aux travaux forcés prononcée par la cour d'assises de la Seine pour un quadruple attentat et de grands malheurs auraient été sans doute évités.

Ravachol. — Le malheur c'est que la société ne donne pas ce qu'il faut aux misérables

Le président. — Ne *regrettez-vous pas vos paroles* ?

R. Je dis que la société est mal faite et mal organisée.

Le président arrête l'accusé dans *cette* voie et lui demande de quelle somme il était porteur quand il quitta St-Etienne pour aller à Paris ?

R. Environ 8.000 fr.

Invité à préciser la date de son départ, Ravachol déclare s'y refuser. Le président donne alors lecture de la lettre manuscrite trouvée dans un paletot de Ravachol qui avait été déposée sur la berge.

Camarades,

» Ne voulant pas servir de jouet à la justice bourgeoise, ne pouvant compromettre plus longtemps les camarades qui, jusqu'à ce jour, m'ont prêté aide et assistance, je me décide à en finir avec la vie.

Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas avoir eu le temps de mettre l'argent en lieu sûr, car la propagande en aurait au moins profité.

» *Que les camarades*, quand ils en auront, tâchent de faire mieux.

» Bien à tous et vive l'anarchie.

(Signé) KŒNIGSTEIN

M. le président. — Tout cela était de la mise en scène, n'est-ce pas ?

Ravachol. — Oui, monsieur, je voulais faire croire à mon suicide, pour égarer les recherches de la police.

M. le président. — Vous la craignez donc bien cette justice bourgeoise. Vous n'aviez jusqu'alors qu'éprouvé sa longanimité.

Ravachol. — Oui, je la craignais, parce que je ne la savais pas juste pour les travailleurs.

Le président. — Ne parlez pas au nom des travailleurs, vous n'en avez pas le droit. Vous n'avez le droit de parler qu'au nom des assassins (Mouvement).

Vous avez lâchement assassiné un vieillard inof-

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 82

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

— Jeanne a beaucoup souffert ; elle a passé elle passe encore par tant d'épreuves qu'elle s'étonne parfois de n'y avoir pas laissé sa raison... Il ne faut pas lui demander d'être juste ! Le malheur aigrit les âmes et fausse le jugement... Jeanne juge sa mère sévèrement... Elle s'est dit souvent que c'est un crime de délaisser un enfant, et qu'une femme sans cœur peut seule en venir à une telle extrémité. *Il vaut mieux ne pas lui parler de* cette mère, si elle existe.

Il y eut un silence.

M. Raveneau se demandait qu'elle était cette jeune femme qui était devant lui.

Un doute, mieux qu'un doute, une certitude l'avertissait que celle qu'il recherchait était là.

Il lui trouvait même une certaine ressemblance avec la comtesse de Vitray.

C'étaient les mêmes yeux, la même peau mate avec plus de vigueur dans l'ensemble, plus de force et naturellement plus de jeunesse.

— Ecoutez-moi, dit-il, vous êtes ici chez un ami de votre mère... j'entends de la mère de cette jeune fille que nous cherchons depuis longtemps sans succès... Cette mère est excusable.

Un pli amer crispa les lèvres de la jeune fille.

M. Raveneau continua :

— En peu de mots, voici son histoire. Elle n'était pas libre... Elle est mariée à un homme très connu presque illustre, inflexible sur les lois de l'honneur...

— Vous dites ?... demanda Jeanne en blêmissant.

— Je dis que cette femme, une grande dame, *est mariée à un homme haut placé*, qui occupe un grade élevé dans l'armée, un homme justement estimé de tous...

— Et ?...

— Votre naissance...

— Je ne suis pas celle à qui vous faites allusion, déclara fermement Jeanne, mais son amie...

— Soit... Sa naissance fut le résultat d'une faute... Le mari, exaspéré d'abord, a fini par comprendre que votre mère...

— Ce n'est pas de ma mère qu'il s'agit, monsieur...

— Soit... que la comtesse... elle est comtesse... n'a failli que par suite de circonstances fatales... Le comte a réfléchi... Les années ont passé sur sa tête... Elles ont éteint ses ressentiments... Il a regretté ce que cet abandon d'enfant eut de cruel et peut-être d'injuste. Homme d'une délicatesse et d'une probité rares, il veut réparer le mal causé... *Vous serez reçue à bras ouverts*... Je veux dire votre amie sera reçue à bras ouverts... Qu'elle vienne, qu'elle se fasse connaître... Un avenir certain, assuré, un avenir de bien-être, d'opulence l'attend ; ses parents possèdent une grande fortune... Je vous l'ai dit : ce sont des gens dont la position est considérable, honorée,.. Le mari est un officier général dont le nom brille d'un éclat incontesté...

— Inflexible sur l'honneur, vous l'avez dit ? demanda la jeune fille frémissante.

— C'est vrai...

— Estimé de tous ?

— C'est vrai encore ! Le drame de cette naissance n'est connu que de lui seul, de la comtesse et de quelques serviteurs dévoués... Le nom de votre mère, le sien, sont purs de toute tache, de toute flétrissure.

La malheureuse l'écoutait, terrifiée. Chacune des paroles du vieillard tombait sur son cœur comme autant de gouttes de plomb fondu !

L'honneur de cet homme haut placé, rigide c'était sa condamnation.

— Mais si cette enfant était indigne d'eux ? murmura-t-elle.

— Pourquoi ?

— Si, poussée par la misère, elle s'était dégradée, comme tant d'autres que le monde *repousse et que leur infamie met au ban de* ces familles honnêtes dont vous parlez, estimées et inflexibles sur l'honneur ?... — Elle prononça ces mots avec une ironie poignante — Si, pour une raison ou l'autre, parce qu'elle était une enfant trouvée, parce qu'elle manquait de protecteurs, de guide, d'argent, de tout enfin, elle en avait été réduite à prendre un amant... à se vendre !

— L'indulgence d'une mère est sans bornes !

— Comprenez-moi bien... Si cet amant était lui-même au ban de la société...

— Que dites-vous !

— S'il avait sur la conscience des fautes, plus que des fautes...

M. Raveneau, effrayé, étendit la main pour l'arrêter ; elle continua plus bas :

— Des crimes même !

— Est-ce possible !

— Si cela était enfin, comment cet officier supérieur, si sévère, si inflexible sur les questions de délicatesse et d'honneur, l'accueillerait-il dans sa maison ! Oserait-il lui rendre la main, si ce n'est pour lui jeter une aumône ? Et quel que soit le degré de fortune ou de gloire auquel il se soit élevé, en aurait-il assez pour la tirer de son abaissement et couvrir son infamie de l'éclat de sa renommée ?

— Le mal est-il donc si grand ? demanda le vieillard troublé par l'émotion de la jeune fille.

— Peut-être.

— Il ne faut pas désespérer ! murmura-t-il.

Elle se levait.

— Je rapporterai à mon amie ce que je viens d'entendre, dit-elle : je le lui rapporterai fidèlement.

— Vous me le promettez ?

— Je vous le promets. Ensuite elle prendra les résolutions qu'elle croira utiles. On a attendu bien longtemps pour réparer l'injustice commise envers elle. Elle ne demandait pas à vivre ! La vie est trop amère ! Si ceux qui l'ont condamnée souffrent eux-mêmes de son malheur, ce n'est qu'un châtiment de leur cruauté. Adieu, monsieur, je crains que vous ne soyez venu trop tard...

Ses yeux brillaient de l'éclat humide des *larmes comprimées.*

Elle porta la main à son cœur, comme pour en étouffer les battements précipités, et ajouta d'une voix brisée :

— Je vous remercie des paroles que vous m'avez fait entendre. Il y a quelques jours, j'aurais été heureuse de les entendre... Aujourd'hui... elles me tuent... adieu !

Sa voix s'étrangla dans sa gorge.

Elle étouffait.

Son dernier espoir venait de s'évanouir.

Elle était près de la porte et allait la franchir.

Les rideaux du salon voisin se soulevèrent.

La comtesse de Vitray, blanche comme un suaire, le visage en larmes, parut sous les plis lourds de l'étoffe.

— Jeanne, s'écria-t-elle, en tendant les bras.

La jeune fille se retourna.

Le cœur bondissant, elle considéra un instant cette femme aux traits bouleversés, dont tout l'être, pour ainsi dire, s'élançait vers elle, elle hésita une seconde, mais sa résolution était prise.

— Qui êtes-vous, madame ? demanda-t-elle je ne vous connais pas.

— Je suis la comtesse Hélène de Vitray.

— Je n'ai jamais entendu prononcer ce nom.

Elle mentait.

C'était celui que la folle répétait sans cesse le nom qu'elle entendait depuis son enfance.

— Je suis votre mère, dit encore la comtesse d'une voix mourante.

— Jeanne reprit :

— Vous vous trompez, madame ; je ne suis que l'amie de celle à qui vous pensez, sa compagne des mauvais jours, sa sœur de misère et de honte.

Je lui dirai ce que je viens d'entendre, ce que j'ai vu. J'ignore si vous la verrez jamais, et pour dire la vérité, je ne le crois pas... Elle s'estimerait sans doute indigne d'une mère telle que vous .. Adieu.

Mme de Vitray poussa un cri et tomba évanouie entre les bras de la marquise de Saint-Béran qui n'eut pas la force de la soutenir.

Elle glissa sur le tapis et demeura *inanimée.*

Il y eut une minute de trouble indescriptible dans le cabinet de M. Raveneau.

Quand la comtesse revint à elle, on chercha vainement l'inconnue.

Profitant de cet instant de désordre, elle avait traversé l'antichambre et le vestibule, s'était jetée dans le premier fiacre qui passait et, le désespoir dans l'âme, elle courait à la gare-Saint-Lazare.

Elle connaissait sa mère.

Sa mère, c'était la comtesse de Vitray, la femme de l'amiral de Vitray-Pleyber, un des noms les plus glorieux de la marine française.

Elle était, elle, la malheureuse du chemin des Carrières, la rôdeuse du Moulin-Rouge, la maîtresse du faux Juan Rodriguez, ou plutôt de Jean-Maurice, le fils sans père, l'enfant renié comme elle, devenu un misérable et un assassin.

Que faire ? Que devenir ?

Elle prit son billet pour Vaucresson, en sachant à peine ce qu'elle faisait, obsédée par une seule pensée :

— Ce soir, il viendra et mon sort sera fixé.

XXXV

CONFESSION !

La nuit était tombée.

Dans le jardin de la villa Suzanne, Jeanne, restée seule, s'était assise sur un banc, à l'ombre des arbres dont aucun *souffle* n'agitait les feuilles.

La lune brillait dans son plein, traçant sur les allées et les gazons de larges raies de lumière.

L'air était imprégné des odeurs de la sève montante et du parfum des fleurs.

La pauvre fille, au milieu de cette sérénité de la nature, demeurait accablée et sans force écrasée comme par un coup de foudre.

Le mystère de sa naissance s'était brusquement dévoilé à ses yeux.

Depuis le matin, elle restait étourdie, aveuglée par cette révélation qui avait éclaté si soudainement devant elle.

Bien des souvenirs lui étaient revenus.

Elle se rappelait distinctement ce que Yan Yaudet, le pêcheur de Sainte-Anne, disait du comte Bernard de Vitray, le capitaine de frégate, avec quel enthousiasme il en parlait.

Ses biens étaient considérables, sa réputation glorieuse. Il restait à Jeanne de ces temps lointains une sorte de vénération pour ce nom breton qu'on vantait à chaque instant illustré par des générations de marins.

La comtesse était sa mère !

Avec quelle joie elle aurait accueilli cette nouvelle avant sa faute !

Maintenant, elle la désespérait.

Une colère s'emparait d'elle contre la destinée et aussi contre cette mère qui ne venait à son secours qu'à l'heure où elle était perdue sans ressource.

Elle s'était défendue pourtant pendant des années ; elle avait subi toutes les épreuves qu'un mauvais sort peut imposer à la faiblesse d'une femme.

Mais c'en était fait.

Sa faute s'élevait comme une invincible *barrière entre elle et* cet homme que M. Raveneau exaltait sans savoir quelle plaie il envenimait dans cette âme fière et sensible.

Maintenant elle attendait l'homme qui l'avait perdue et dans les bras duquel la fatalité l'avait jetée.

Depuis trois jours, elle ne l'avait pas aperçu et son absence lui épargnait une contrainte.

Que lui eût-elle dit au milieu des doutes dont elle était *assiégée* ?

Elle qu l'avait aimé d'un amour si sincère et si dévoué, elle aurait voulu ne jamais le revoir !

Le calme de la soirée contrastait avec le trouble de son âme.

Jamais plus belle nuit n'éclaira de ses feux argentés, avec ses milliers d'étoiles suspendues comme des lampes aux profondeurs du firmament, un rendez-vous d'amants.

Les corbeilles des parterres embaumaient.

Dans l'ombre, sous les rayons de la lune, les roses accrochées aux treillages des murs, émaillaient la verdure de leurs fleurs claires.

(*A suivre*) CHARLES MÉROUVEL